

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
DIRECTRIEUR EXÉCUTIF DU SYNDICAT MALGACHE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (SYMABIO)  
Poste basé à Antananarivo**

**1. Contexte**

**L'importance du secteur de l'Agriculture biologique à Madagascar**

Le secteur de l'Agriculture Biologique est en pleine expansion, avec un marché biologique mondial multiplié par sept en vingt ans, dépassant 125 milliards € en 2021. L'Agriculture Biologique à Madagascar s'inscrit dans cette tendance et concerne en quasi-totalité le secteur des exportations, pour lesquelles les opérateurs des filières doivent avoir la capacité d'obtenir une certification biologique et d'assurer la traçabilité des produits.

Selon le Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique (SYMABIO), l'Agriculture Biologique malgache concerne près de 70 000 exploitants agricoles et représente environ 68 000 ha de surface cultivée en 2020 contre 30 000 ha en 2013. Le chiffre d'affaires annuel du secteur bio malgache serait de l'ordre de 110 millions d'euros en 2020, contre 22,6 millions en 2012. En 2021, le pays compte environ 350 entreprises référencées chez ECOCERT, leader de la certification biologique sur les trois acteurs présents dans le pays (ECOCERT, LACON et CCPB). Ces entreprises travaillent sur 280 sites et comptent 7 000 employés à temps plein ou saisonniers. La gamme de produits mis sur le marché est diversifiée et jouit d'une forte typicité avec pour certains d'entre eux une forte valeur ajoutée. Les volumes exportés, de l'ordre de 5 600 tonnes en 2019 contre 800 tonnes en 2009, sont dominés par le cacao (35%), les légumes (20%), les fruits tropicaux (12%), les épices et condiments (22%), les huiles essentielles et végétales (6%) et la vanille (3%). En revanche, le marché domestique du bio est embryonnaire avec une offre restreinte de produits importés et de produits locaux certifiés par des tiers au niveau des Grandes et Moyennes Surfaces

**Évolution récente du cadre politique et juridique pour le soutien à l'agriculture biologique à Madagascar.**

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Madagascar est résolument engagé dans la construction d'un cadre politique et juridique visant à promouvoir le secteur de l'Agriculture biologique dans le pays. À ce titre, le pays fait figure d'exception à l'échelle du continent africain, puisque Madagascar est le seul pays de l'Afrique subsaharienne à proposer et mettre en œuvre une politique de développement de l'agriculture biologique, à la fois à l'exportation et sur le marché national, s'exprimant à travers la loi 2020-003 sur l'agriculture biologique et la Stratégie Nationale de développement de l'Agriculture Biologique<sup>1</sup>. La vision de la SNABIO est de « faire de l'agriculture biologique un moyen de lutte contre la pauvreté, de création d'emplois, d'amélioration de la santé et de préservation de l'environnement ».

Les orientations principales de ces documents de référence portent sur le développement de la gouvernance du secteur, le soutien aux opérateurs, le développement de la recherche et de l'appui-conseil et enfin la promotion de l'agriculture biologique sur le marché domestique et international. Plusieurs outils sont des marqueurs de ce cadre national : la mise en place à court terme d'une norme biologique nationale, la reconnaissance des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) en tant qu'outil de certification des produits biologiques sur le marché national, complémentaire de la certification par tiers, et enfin le développement de Territoires à Vocation Agricole Biologique (TVAB). Les TVAB sont des « territoires dans le cadre desquels des partenariats publics privés sont encouragés pour faciliter le

---

<sup>1</sup> Se référer aux documents suivants : Loi n° 2020-003 sur l'Agriculture biologique à Madagascar.  
- Stratégie Nationale de développement de l'Agriculture Biologique – version finale 2021.

*développement de la production biologique, et ce notamment dans les périphéries des aires protégées, les zones à forte propension à l'Agriculture biologique ou encore les zones périurbaines au potentiel identifié pour l'approvisionnement des marchés domestiques notamment en produits biologiques frais »<sup>2</sup>*

### **Le SYMABIO, le Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique**

Le SYMABIO, créé en 2011, constitue la seule représentation professionnelle du secteur de l'Agriculture Biologique à Madagascar. Le syndicat compte aujourd'hui près de 70 membres, qui sont pour l'essentiel des opérateurs tournés vers l'exportation des produits certifiés AB (Coopératives agricoles, Fournisseurs d'Intrants, Transformateurs, Distributeurs spécifiques, exportateurs, Organismes certificateurs). De manière agrégée, les membres représentent près de 2500 salariés et travaillant avec 15 000 producteurs.

Le SYMABIO est un partenaire privilégié du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en matière de réflexion et de proposition sur les politiques nationales. Le SYMABIO s'inscrit résolument dans la volonté d'une mise à l'échelle nationale de l'agriculture biologique, s'agissant de maximiser de manière inclusive les impacts positifs de ces modes de production en matière environnementale, sanitaire, nutritionnelle et d'adaptation au changement climatique, que ce soit à l'échelle des ménages agricoles, des territoires ruraux, des filières agricoles et des opérateurs économiques qui les font vivre, et in fine des consommateurs.

Dans le cadre de cette vision globale, SYMABIO agit prioritairement dans le domaine du plaidoyer et de la sensibilisation des parties prenantes à l'intérêt de l'agriculture biologique pour Madagascar et pour la mise en place de mesures de politiques favorables à son développement. Par ailleurs, SYMABIO est aussi un syndicat de services envers ses membres, et plus généralement, envers tout opérateur économique engagé ou souhaitant s'engager dans le secteur de l'agriculture biologique.

### **Le Projet de Transformation économique pour une Croissance Inclusive, PIC3**

Le Projet de Transformation économique pour une Croissance Inclusive ou PIC, est une série de projets du Gouvernement de Madagascar, mis en place avec le soutien de la Banque mondiale pour accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles à Madagascar. L'Objectif de Développement de la Phase I du projet (PIC3 dans la suite) est la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans les zones d'intervention. Le PIC3 soutient la reprise économique après la crise de la COVID-19, l'expansion du modèle des séries de Projets PIC (Pôles Intégrés de Croissance) à de nouvelles régions et de nouveaux secteurs, tout en mettant à l'essai de nouvelles approches. C'est un projet adoptant une approche intégrée et multisectorielle pour la création d'emplois et la croissance inclusive. Le projet intervient dans trois secteurs majeurs : le tourisme, l'agrobusiness, et le numérique de 2022 à 2027, et au niveau de neuf Régions (Diana, Atsimo Andrefana, Anosy, Atsimo Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsinanana, Analanjirofo, et Analamanga).

Le projet comprend trois composantes techniques :

- *Composante 1 « Attirer et retenir les Investissements Privés et lever les Principales contraintes pour soutenir la Reprise »* à travers l'Amélioration du soutien à la promotion des investissements pour accélérer la reprise et l'Amélioration de l'environnement des affaires pour contribuer à la relance ;
- *Composante 2 « Lever les Contraintes à l'Investissement Privé et Améliorer la Compétitivité économique Locale pour Soutenir la Reprise »* à travers (a) l'Appui technique pour renforcer la compétitivité des chaînes de valeur dans les régions cibles, ainsi que (b) le Renforcement des

---

<sup>2</sup> Loi n° 2020-003 sur l'Agriculture biologique à Madagascar.

infrastructures locales et de la gouvernance locale pour soutenir la croissance des secteurs cibles et le développement des entreprises.;

- *Composante 3 « Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'Entrepreneuriat dans les Secteurs Cibles »* incluant un Soutien direct aux start-ups et aux PME dans des secteurs ciblés et le renforcement des capacités des entreprises par l'amélioration de l'écosystème.

Le projet appuie le développement de filières d'exportation à potentiel telles que le cacao, l'aquaculture marine, les fruits, les huiles essentielles, les épices, le miel, le moringa. Une attention particulière est accordée aux produits éligibles à l'export vert et aux filières écologiques et aux initiatives durables, et ainsi au secteur de l'agriculture biologique.

Plusieurs initiatives du Ministère en charge de l'Agriculture ainsi que du SYMABIO ont déjà été soutenues par le Projet PIC3 pour le développement du secteur privé et la promotion des produits biologiques telles que les appuis aux organisations des missions économiques et commerciales sur le bio dont le BIOFACH en 2022 à 2024, des appuis à l'organisation d'événements nationaux dont le salon BIOLOJKA. D'autres activités sont en cours de mise en œuvre, dont la mise en place de deux TVAB pilotes à Diana et Anôsy et une assistance technique pour la mise en œuvre de la SNABIO.

Afin d'opérationnaliser ces activités, le Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique, recrute son Directeur Exécutif. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

## **2. Objectif**

L'objectif de la mission du Directeur Exécutif /de la Directrice Exécutive consiste à assurer la gestion opérationnelle du SYMABIO, conformément au Plan stratégique du Syndicat.

## **3. Etendue de la mission**

Le Directeur Exécutif / La Directrice Exécutive (DE) travaillera en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'Administration (CA) du Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique.

De manière globale et non exhaustive, le DE sera notamment en charge des fonctions suivantes :

- Assurer l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.
- Mettre en place des procédures de travail conformes aux valeurs du Syndicat.
- Recruter et gérer l'équipe exécutive du Syndicat.
- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des activités du Syndicat.
- Représenter le Syndicat dans les instances et les activités courantes.
- Gérer les levées de fonds et la recherche de partenariats.

Par ailleurs, le/la DE sera en charge des tâches spécifiques suivantes :

- **Planification, mise en œuvre, suivi et rapport d'activités :**
  - Mettre à jour et alimenter le plan stratégique du SYMABIO.
  - Concevoir et faire valider le plan de travail annuel et le budget.
  - Coordonner la gestion administrative, comptable et financière du Syndicat.
  - Assurer le secrétariat des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées générales.
  - Gérer la base de données des membres et le système d'information du Syndicat.
  - Assurer une veille sectorielle et diffuser des informations aux membres.
  - Collecter les données économiques à la filière : investissements effectués par les opérateurs, statistiques sur l'agriculture bio, les valeurs d'exportation., etc.
  - Élaborer les rapports d'activités.

- **Promotion et développement des activités du Syndicat**
  - Élaborer et faire valider le modèle économique pour l'autonomisation du syndicat du Syndicat.
  - Coordonner la mise en œuvre du modèle économique et suivre ses objectifs.
  - Développer une stratégie d'adhésion de nouveaux membres.
  
- **Relations, communication institutionnelles et partenariats de plaidoyer**
  - Assister aux réunions des CA d'autres institutions/plateformes dont le SYMABIO est membre.
  - Représenter le Syndicat en cas d'indisponibilité du Président du CA.
  - Entretenir des relations de confiance avec les opérateurs de l'agriculture biologique.
  - Développer des relations avec les organisations du monde agricole, ainsi que les différents partenaires techniques et financiers.
  - Organiser des réunions de concertation et de plaidoyer.
  
- **Autres activités techniques spécifiques**
  - Concevoir et mettre en œuvre la politique de communication du Syndicat.
  - Appui au suivi de mise en place des TVAB et SPG pilotes.
  - Appuyer l'organisation et la participation aux foires et salons nationaux et internationaux.
  - Concevoir et mettre en place une politique de services aux membres.
  - Coordonner la mise en place d'une plateforme web de type "bourse aux produits".
  - Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route nationale bio.

#### **4. Livrables**

Le Directeur Exécutif / La Directrice Exécutive (DE) aura l'obligation d'établir, sous la supervision du SYMABIO et du responsable du secteur Agribusiness du projet PIC:

- Des rapports mensuels d'avancement technique et financier ;
- Un rapport trimestriel relatant les faits saillants, les problèmes rencontrés, les résultats obtenus et les perspectives, les statistiques et les données économiques sur la filière ;
- Un rapport final de mandat retraçant et capitalisant les principaux résultats obtenus et les recommandations pour la phase de mise en œuvre.

#### **5. Organisation de la mission**

Le Directeur Exécutif / La Directrice Exécutive (DE) travaille sous la supervision du Président du Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique et du Projet PIC3.

La durée du contrat est de dix-huit (18) mois et pourra faire l'objet d'une extension après évaluation satisfaisante des performances.

Le démarrage de la mission est prévu au courant d'avril 2024.

Le poste est basé à Antananarivo, avec des déplacements à prévoir.

#### **6. Qualifications et profils requis**

Le Directeur Exécutif / La Directrice Exécutive (DE) doit avoir le profil suivant :

- Homme ou femme ayant :
  - o Soit un diplôme de niveau Bacc+5 en Agronomie, Commerce, Management ou domaines associés et une expérience d'au moins trois (3) ans à un poste similaire ou dans la gestion d'équipe et de partenariats

- o Soit un diplôme de niveau Bacc+4 dans les domaines précités et une expérience d'au moins six (6) ans à un poste similaire ou dans la gestion d'équipe et de partenariats
- une connaissance avérée des enjeux du développement agricole, y compris les questions de politique, de réglementation, de financement et de compétitivité des chaînes de valeur tant au niveau national que sur les marchés internationaux acquise dans le cadre d'une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dans le secteur agricole ;
- Une connaissance pratique des logiciels de bureautique courant
- Excellent niveau de Français écrit et parlé.
- Pratique professionnelle de l'Anglais

Sont considérés comme atouts :

- Une connaissance du secteur de l'agriculture biologique et/ou d'autres systèmes de normes et certifications pour les chaînes de valeurs agricoles ;
- La capacité à coordonner les processus de dialogue privé-privé et public-privé : excellentes capacités relationnelles, de négociation et de communication avec des acteurs du secteur public et privé, dont les partenaires techniques et financiers
- Une connaissance pratique des logiciels de gestion de projets